

Dossier AADL

- Acte de naissance 12 (moins d'un mois)
- Certificat de résidence (moins d'un mois)
- Fiche de paie (la dernière)
- Déclaration annuelle d'imposition pour les fonctions libérales
- Dernière attestation de pension pour les retraités
- Copie de la carte CHIFFA (CNAS/CASNOS).

Pour les mariés

- Fiche familiale récente (moins d'un mois)
- Acte de naissance du conjoint (moins d'un mois)
- Dernière fiche de paie si le conjoint est salarié.
- Déclaration annuelle d'imposition si le conjoint exerce une fonction libérale
- Dernière attestation de pension si le conjoint est retraité.
- Copie de la carte CHIFFA (CNAS ou CASNOS).

PENSE BÊTE PAR

